

Crée et géré par des agents des collèges syndiqués à SUD, ce bulletin vous informe de **vos droits**, de **l'actualité** et des **revendications** dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. Ce bulletin est aussi un **outil de liaison** pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

Bulletin
N°4
Avril 2010



<http://sud-departementaux35.org>

Sud

Bulletin d'information syndicale DES AGENTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION

Au COLLEGE



UNE MOBILITE FIGEE...

SUD avait obtenu de l'administration que la mobilité des agents des collèges se fasse comme pour les autres agents du CG35, à savoir « au fil de l'eau » c'est-à-dire que les postes soient publiés à chaque vacance de poste.

Force est de constater que l'eau dort ou que la rivière est gelée... Les postes vacants sont stockés et paraissent en fin d'année scolaire, comme auparavant.

SUD a demandé à l'administration les raisons de ce statut-quo. Il nous a été répondu que le CG attendait les prévisions d'effectifs dans les collèges et de pouvoir aussi mesurer les départs à la retraite, pour mettre les postes à la vacance. Etranges arguments : les prévisions d'effectifs sont connues dès le mois de février dans les conseils d'administration des collèges, il faut des variations importantes d'effectif pour que le nombre de poste attribué change... et quant aux départs à la retraite, les agents sont censés informer la DRH 6 mois à l'avance. Pourquoi attendre juin si toutes les infos sont connues ? Il paraît que ça doit faire l'objet d'une validation et que celle-ci prend du temps... Ça pour prendre du temps ça en prend ! Le cliché des lenteurs administratives dans toute sa splendeur...

Voyant bien que tout ça ne tient pas vraiment la route, la DRH a concédé que la collectivité pouvait publier dès le retour des vacances de pâques les postes des collèges où il n'y a pas d'interrogation particulière. Par contre, pour les postes à valider (sur lesquels il y a des « doutes ») il faudra attendre juin...

Informations à prendre avec des pincettes, il n'y a pas que sur les effectifs qu'il y a des « doutes » mais aussi sur les discours de l'administration...

Permanences syndicales

Nous sommes à votre écoute
> au **local SUD de Rennes Beauregard**
(bâtiments modulaires — porte 32)
> au téléphone : **02 99 02 39 82**

Avancements - Promotions

Une CAP d'avancement et de promotion a lieu le 26 avril. SUD y défendra les agents sur des critères objectifs et équitables, dans le cadre des statuts, pour garantir une carrière linéaire pour tous, en dehors de tout clientélisme ou évaluation subjective.

Ne sont pas concernés par cette CAP les agents qui ont passé l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe puisque les résultats de cet examen ne sont pas encore connus et ne devraient l'être que courant juin. Il y aura donc une CAP spéciale début juillet à ce sujet. A noter que ces examens n'auront lieu que tous les deux ans et qu'une possibilité d'avancement à l'ancienneté (sans examen) a été rétablie mais... il faut avoir atteint le 7ème échelon et compter 10 ans de service dans le grade pour y prétendre.

Pour le 26 avril et concernant la promotion au grade d'agent de maîtrise hors examen professionnel, l'administration a accepté de considérer que les chefs de cuisine pouvaient exercer des fonctions d'encadrement, puisqu'ils gèrent une équipe pour la préparation des repas, ce qu'elle refusait l'année passée (aucun agent n'avait été proposé). En conséquence elle propose de permettre « à ceux qui y ont un intérêt (en fonction de leur âge et de leur grade) » d'accéder à ce grade cette année.

Pour rappel, les conditions d'accès hors examen à ce grade sont d'avoir atteint le 6ème échelon d'adjoint technique 1ère classe et compter 11 ans de service.

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud ☐ adhérer à Sud ☐

nom :
prénom :
Collège :
Adresse personnelle :

Sud

